

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2022
SEANCE N° 8**

Début de la séance : 9h30

Présents : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MARTIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.

Absents : DELEU Françoise (procuration à JUANABERRIA Anne-Marie) - REFREGERS Claude (procuration à MASSON Aurélie) - VIDAL Claude (procuration à COBO Rolande)

Secrétaire de séance : DRIGOUT Jean-Luc

DÉLIBÉRATION N° 1

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 2

BUDGET COMMUNE

PROPOSITION DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager pour l'année 2022 sur le budget communal, section fonctionnement des dépenses pour un montant TTC de 25 631.40 €.

Elle précise que 15 506.48 € concerne des factures EDF. En effet en date du 05 juillet 2022, la trésorerie publique a informé par courriel la municipalité « qu'à compter de Mai 2022, plus aucune facture EDF concernant votre collectivité ne sera prélevée sur notre compte bancaire. Nous vous demandons qu'à compter de ce jour, vous mandatiez les factures au fur et à mesure que vous les recevez ». Toutes les factures EDF depuis mai 2022 n'ont pas été payées ce qui explique les montants élevés de dépenses à voter.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 3

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

PROPOSITION DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'eau, section fonctionnement des dépenses pour un montant HT de 27 097.26 €.

Elle précise que 3 463.69 € HT concerne des factures EDF. En effet en date du 05 juillet 2022, la trésorerie publique a informé par courriel la municipalité « qu'à compter de Mai 2022, plus aucune facture EDF concernant votre collectivité ne sera prélevée sur notre compte bancaire. Nous vous demandons qu'à compter de ce jour, vous mandatiez les factures au fur et à mesure que vous les recevez ». Toutes les factures EDF depuis mai 2022 n'ont pas été payées ce qui explique les montants élevés de dépenses à voter.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 4
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
PROPOSITION DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'assainissement, section fonctionnement des dépenses pour un montant IIT de 10 643.33 €.

Elle précise que 9 476.47 € IIT concerne des factures EDF. En effet en date du 05 juillet 2022, la trésorerie publique a informé par courriel la municipalité « qu'à compter de Mai 2022, plus aucune facture EDF concernant votre collectivité ne sera prélevée sur notre compte bancaire. Nous vous demandons qu'à compter de ce jour, vous mandatiez les factures au fur et à mesure que vous les recevez ». Toutes les factures EDF depuis mai 2022 n'ont pas été payées ce qui explique les montants élevés de dépenses à voter.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 5
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE
PROPOSITION DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager pour l'année 2022 sur le budget annexe de la station-service, section fonctionnement des dépenses pour un montant IIT de 69 083.95 € (dont 22 870.00 € IIT de facture carburants dont le montant a été connu le jour du conseil).

Elle précise que 752.66 € IIT concerne des factures EDF. En effet en date du 05 juillet 2022, la trésorerie publique a informé par courriel la municipalité « qu'à compter de Mai 2022, plus aucune facture EDF concernant votre collectivité ne sera prélevée sur notre compte bancaire. Nous vous demandons qu'à compter de ce jour, vous mandatiez les factures au fur et à mesure que vous les recevez ». Toutes les factures EDF depuis mai 2022 n'ont pas été payées ce qui explique les montants élevés de dépenses à voter.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 6
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE
PROPOSITION DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager pour l'année 2022 sur le budget annexe de la station-service, section fonctionnement des dépenses pour un montant IIT de 35.12€.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 7
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES
PROPOSITION DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager pour l'année 2022 sur le budget annexe de la station-service, section fonctionnement des dépenses pour un montant IIT de 1 1 255.96 €.

Elle précise que 1 208.96 € IIT concerne des factures EDF. En effet en date du 05 juillet 2022, la trésorerie publique a informé par courriel la municipalité « qu'à compter de Mai 2022, plus aucune facture EDF concernant votre collectivité ne sera prélevée sur notre compte bancaire. Nous vous demandons qu'à compter de ce jour, vous mandatiez les factures au fur et à mesure que vous les recevez ». Toutes les factures EDF depuis mai 2022 n'ont pas été payées ce qui explique les montants élevés de dépenses à voter.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 8
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la commune du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 9
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'eau du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 10
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 11
BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de la station-service du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 12
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de la microcentrale du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 13
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe du village vacances du comptable pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 14
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	661 798.79 €	893 542.42 €	543 844.29 €	403 908.64 €	1 205 643.08 €	1 297 451.06 €
Résultat comptable 2021		231 743.63 €		-139 935.65 €		91 807.98 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		72 424.61		325 152.01 €		397 576.62 €
Résultat de clôture à affecter		304 168.24 €		185 216.36 €		489 384.60 €
RAR 2021			308 912.00 €	211 791.00 €	308 912.00 €	211 791.00 €
Résultats définitifs		304 168.24 €		88 095.36 €		392 263.60 €

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 1 voix pour)

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA
 Madame JUANABERRIA Anne-Marie a été désignée pour prendre la présidence).

DÉLIBÉRATION N° 15
BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	184 999.92 €	214 496.41 €	21 563.82 €	58 042.79 €	206 563.74 €	272 539.20 €
Résultat comptable 2021		29 496.49 €		36 478.97 €		65 975.46 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		1 823.83 €	-40 686.83		-40 686.83 €	1 823.83 €
Résultat de clôture à affecter		31 320.32 €		-4 207.86 €		27 112.46 €
RAR 2021			87 131.00 €	28 000.00 €	87 131.00 €	28 000.00 €
Résultats définitifs		31 320.32 €		-63 338.86 €		-32 018.54 €

*Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 1 voix pour)*

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA
Madame JUANABERRIA Anne-Marie a été désignée pour prendre la présidence).

DÉLIBÉRATION N° 16
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	105 924.54 €	116 702.28 €	78 456.82 €	107 374.32 €	184 381.36 €	224 076.60 €
Résultat comptable 2021		10 777.74 €		28 917.50 €		39 695.24 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		22 009.24 €		63 836.26 €		85 845.50 €
Résultat de clôture à affecter		32 786.98 €		92 753.76 €		125 540.74 €
RAR 2021			228 942.00 €	159 847.00 €	228 942.00 €	159 847.00 €
Résultats définitifs		32 786.98 €		23 658.76 €		56 445.74 €

*Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 1 voix pour)*

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA
Madame JUANABERRIA Anne-Marie a été désignée pour prendre la présidence).

DÉLIBÉRATION N° 17
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire précise que le résultat en section de fonctionnement est très bénéficiaire en raison de la validation en attente des dépenses d'achat de carburant par le conseil municipal pour un montant de 51 231 € IIT (délibération votée contre à la majorité), ce qui avait conduit à la fermeture de plusieurs mois de la station-service. Ces dépenses ont été validées par le conseil et la station-service réouverte en février 2022 et seront donc déduites sur l'exercice 2022. Si ces dépenses avaient pu être imputées sur 2021, le résultat de la section de fonctionnement aurait été déficitaire de 4 134,31€.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	268 421.11 €	306 142.76 €	0.00 €	1 439.20 €	268 421.11 €	307 581.96 €
Résultat comptable 2021		37 721.65 €		1 439.20 €		39 160.85 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		9 375.04 €		1 196.00 €		10 571.04 €
Résultat de clôture à affecter		47 096.69 €		2 635.20 €		49 731.89 €
RAR 2021			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats définitifs		47 096.69 €		2 635.20 €		49 731.89 €

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 1 voix pour)

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA
 Madame JUANABERRIA Anne-Marie a été désignée pour prendre la présidence).

DÉLIBÉRATION N° 18
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	41 094.15 €	23 339.26 €	0.00 €	10 475.25 €	41 094.15 €	33 814.51 €
Résultat comptable 2021		-17 754.89 €		10 475.25 €		-7 279.64 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		18 878.70 €		22 415.50 €		41 294.20 €
Résultat de clôture à affecter		1 123.81 €		32 890.75 €		34 014.56 €
RAR 2021			4 000.00 €	1 200.00 €	4 000.00 €	1 200.00 €
Résultats définitifs		1 123.81 €		30 090.75 €		31 214.56 €

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 1 voix pour)

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA
 Madame JUANABERRIA Anne-Marie a été désignée pour prendre la présidence).

DÉLIBÉRATION N° 19
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire précise que la masse salariale affectée sur le CA du village-vacances et impactant négativement le résultat (déficit) a été artificiellement gonflée (44 695,61€ de masse salariale) à la demande de conseillers pour une période de moins de deux mois d'activité réelle. Cette masse salariale excessive et irréaliste a pour conséquence de créer un déficit de 26 337,24€ remettant de fait en cause l'activité débutante.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2021	71 555.08 €	45 217.84 €	22 652.31 €	30 000.00 €	94 207.39 €	75 217.84 €
Résultat comptable 2021		-26 337.24 €		7 347.69 €		-18 989.55 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)						0.00 €
Résultat de clôture à affecter		-26 337.24 €		7 347.69 €		-18 989.55 €
RAR 2021			0.00 €	607.00 €	0.00 €	607.00 €
Résultats définitifs		-26 337.24 €		7 954.69 €		-18 382.55 €

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 1 voix pour)
 (Le Maire quitte la salle lors du vote du CA
 Madame JUANABERRIA Anne-Marie a été désignée pour prendre la présidence).

DÉLIBÉRATION N° 20
AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget communal 2022 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 304 168.24 € ;

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget communal 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 185 216.36 € ;

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 21
AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal refuse d'affecter 31 320.32 € en réserves au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget annexe de l'eau 2022 ;

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de l'eau 2022 les résultats d'investissement négatifs en dépenses d'investissement au compte 001 soit -4 207.86 € ;

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 22
AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de l'assainissement 2022 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 32 786.98 € ;

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de l'assainissement 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 92 753.76 € ;

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 23
AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

Madame le Maire précise que le résultat en section de fonctionnement est très bénéficiaire en raison de la validation en attente des dépenses d'achat de carburant par le conseil municipal pour un montant de 51 231 € IFT, ce qui avait conduit à la fermeture de plusieurs mois de la station-service. Ces dépenses ont été validées par le conseil et la station-service réouverte en février 2022 et seront donc déduites sur l'exercice 2022. Si ces dépenses avaient pu être imputées sur 2021, le résultat de la section de fonctionnement aurait été déficitaire de 4 134,31 €.

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de la station-service 2022 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 47 096.69 € ;

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de la station-service 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 2 635.20 € ;

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 24
AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de la microcentrale 2022 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 1 123.81 € ;

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de la microcentrale 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 32 890.75 € ;

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 25
AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES

Madame le Maire précise que la masse salariale affectée sur le CA du village-vacances et impactant négativement le résultat (déficit) a été artificiellement gonflée (près de 40 000€ de masse salariale) sur une période de moins de deux mois d'activité réelle à la demande de conseillers.

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

Le conseil municipal refuse de reporter sur le budget annexe du village vacances 2022 les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au compte 002 soit - 26 337.24 € ;

Le conseil municipal refuse d'affecter sur le budget annexe de la microcentrale 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 7 347.69 € ;

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 26
TARIFS EAU – ASSAINISSEMENT 2023

Les nouveaux tarifs proposés pour la facturation 2023 sont les suivants :

SERVICE D'EAU POTABLE

DESIGNATIONS	TARIFS HT
Abonnement au réseau (Prime Fixe proratisée)	65 € annuel ou 5,42 € mensuel
Abonnement au réseau – Compteur supplémentaire à savoir les compteurs de jardin (Prime Fixe proratisée)	65 € annuel ou 5,42 € mensuel
Prix de l'eau de 0 à 500 m ³	1,40 € / m ³
Prix de l'eau > de 501 m ³	1,60 € / m ³
Pose et dépose de compteur	150 €
Remplacement Compteur Gelé, détérioré ou disparu	300 €
Fournitures éventuelles	Prix coûtant
Forfait de branchement au réseau d'eau	400 €
Travaux de branchement au réseau	Acceptation de devis
Heure de Main d'œuvre	38 €
Mise à disposition du tractopelle (avec chauffeur)	75 € + 38€ coût horaire de l'agent

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>TARIFS HT</u>
Abonnement au réseau (Prime Fixe proratisée)	69 € annuel ou 5,75 € mensuel
Prix de l'assainissement	1,55 € / m ³
Forfait de branchement au réseau d'eau	500 €
Travaux de branchement au réseau d'assainissement	Acceptation de devis
Heure de Main d'œuvre	38 €
Mise à disposition du tractopelle (avec chauffeur)	75 € + 38€ coût horaire de l'agent

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 27
MARCHE DE TRAVAUX : SONDRAGE DE RECONNAISSANCE

Une consultation relative à la passation d'un marché pour la réalisation de sondages en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau a été lancée afin de déterminer ou pas la présence d'eau dans les nappes alluviales de la commune. Après analyse des offres transmises par le bureau d'études A2E à la commission de travaux réunie le 12 juillet 2022, la proposition de l'entreprise Sud Forages à Hérispian a été jugée la mieux-disante.

Le coût proposé est : Montant total HT (tranche ferme et optionnelle) : 50 740.00 € - TTC : 60 888.00 €

En l'absence d'autres devis, le conseil municipal refuse de valider le choix de l'entreprise Sud Forages pour la réalisation de sondages.

Délibération votée contre à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 28
MARCHE D'ÉTUDE : DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Une consultation relative au diagnostic du système d'assainissement a été lancée afin de déterminer l'état général des tuyaux, regards d'assainissement, de localiser les points d'entrée d'eaux de pluies ou de ruissellement. Après analyse des offres transmises par le bureau d'études A2E à la commission de travaux réunie le 12 juillet 2022, la proposition de la société CEREG a été jugée la mieux-disante.

Le coût proposé est : Montant total HT (phase 1 à 4) : 87 713,50 € - TTC 105 256,20 €

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 29
REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal accepte d'exonérer la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 et souhaite que la redevance d'occupation du domaine public soit facturée pour l'année 2021.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 30
**ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)
POUR L'ÉCOLE MARIE-LAURENCE QUATREFAGES**

Le conseil municipal accepte que la commune adhère à l'ENT pour l'année 2022-2023 et autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 31
CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Suite à la demande d'un administré, Madame le Maire précise qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, sachant que le comité technique devra également émettre un avis favorable.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le coût pour la collectivité sera de 641,78 € brut mensuel, soit 7 701,36 € brut annuel, correspondant à une rémunération de 2^{ème} année, soit 39% du SMIC. La municipalité peut également participer aux frais annexes des apprentis (restauration, hébergement, premier équipement, etc.)

Le conseil municipal refuse le recours au contrat d'apprentissage.

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(11 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 32
CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT SERVICE ADMINISTRATIF

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le recrutement d'un agent administratif à temps non complet de 20h pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à partir du 03 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 inclus et renouvelable pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Le conseil municipal refuse le recrutement.

Délibération votée contre à la majorité des membres présents et représentés
(13 voix contre et 2 voix pour)

DÉLIBÉRATION N° 33
RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ
À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Madame Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le recrutement d'un agent technique à temps complet au service technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à partir du 03 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 inclus et renouvelable pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Le conseil municipal accepte le recrutement dans les conditions ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 34
CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN

Afin de renforcer l'équipe du service technique, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de technicien, à temps complet de catégorie B (électromécanicien) et autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de l'agent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 35
CONTRATS DE LOCATION DU PERIGOUL - AVENANTS

Suite à la nécessité de réactualiser par un avenant les contrats de location du Périgoul, le conseil municipal accepte la révision des loyers (IRL et date de révision) et autorise Madame le Maire à signer les avenants aux contrats de location et les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉLIBÉRATION N° 36
ANIMATIONS 2023 - LES ESCAPADES DU THÉÂTRE 2022/23
SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le conseil municipal accepte la proposition de spectacle vivant du Théâtre de la Maison du Peuple pour 2023 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Ville de Millau (montant du spectacle 1 303,33 €).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait part au conseil de l'arrêté de la préfecture en date du 28 juin 2022 portant règlement du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes, reprenant l'avis du 13 juin 2022 de la Cour régionale des comptes. Elle précise qu'il s'agit des budgets présentés lors du vote du conseil municipal et que les votes contre de ce dernier impliquent le gel de tous les investissements (hormis ceux d'urgence).
- Elle annonce également la réception de lettres de remerciements suite à des subventions de la mairie (restaurant du cœur, admr).
- Demande de dégrèvement en eau suite à une fuite. A débattre lors d'un prochain conseil, en attente des factures.
- Nécessité de réorganiser le marché, à délibérer ultérieurement.
- Un habitant propose d'introduire un couple de canards colvert et un couple d'oies sur la Dourbie.

- Un membre du groupement forestier souhaite vendre ses parts et que les associés dont fait partie la municipalité sont prioritaires pour l'acquisition.
 - Lettre des riverains de l'impasse de l'Église rappelant leur demande de refaire le ravalement du mur sur le côté de la boucherie Meunier. Madame le Maire informe que les propriétaires n'ont pas fait de déclaration et doivent régulariser la situation auprès d'Aveyron Ingénierie qui statuera sur la validité de leur demande.
 - Rolande Cobo fait part de la proposition de l'artificier de tirer le feu d'artifice de la fête votive depuis le chemin des Carboundials. Vu la sécheresse, certains conseillers proposent de l'annuler.
-

Fin de la séance : 10h50.

Le Maire
Lysiane TENDIL

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT

